

DÉPARTEMENT de la  
MOSELLE

ARRONDISSEMENT de  
METZ-CAMPAGNE

CANTON DE VIGY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU  
CONSEIL SYNDI

DU SYNDICAT MIXTE DES RUISSEAUX DU HAUT-CHEMIN

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Affiché le

6 MAR. 2023

ID: 1057-200078798-20230227-12S20230227D006-DE

**SYNDICAT MIXTE  
DES RUISSEAUX DU  
HAUT-CHEMIN**

57640 CHARLY-ORADOUR

**délibération :**  
**D\_2023\_1\_6**

L' an deux mille vingt trois, le lundi 27 février à 18 h 00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie de Charly-Oradour, sous la présidence de Madame BERGER Delphine, La Présidente.

Nombre de délégués en  
exercice : 13

Date de convocation du : 08 Février 2023

Présents : 10

**Titulaires** : Monsieur DIEUDONNE Vincent, Monsieur EHLINGER Laurent, Monsieur BALLARINI Jean-Louis, Monsieur PIERRON Florent, Monsieur TURCK Gilbert, Madame BERGER Delphine, Monsieur GAUDÉ Hervé, Monsieur HENNEQUIN François, Monsieur HUBERTY René

Votants : 10

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Madame MARQUES Maria

**Objet : LANCEMENT D'UN  
PROGRAMME DE  
RENATURATION ET DE  
GESTION DU BASSIN  
VERSANT DES RUISSEAUX  
DU HAUT-CHEMIN**

**Absent(s)** : Madame EMMENDOERFFER Jocelyne, Monsieur CAYOTTE Jean-Paul, Monsieur CELARIE Denis

**Excusé(s)** : Monsieur SCHRECKLINGER Didier

**Secrétaire de Séance** : Monsieur René HUBERTY

Madame la Présidente expose :

Le Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut Chemin comprend l'ensemble des cours d'eau des bassins versants de la Bévette, du ruisseau de Malroy, du ruisseau d'Argancy et du ruisseau de la Raverte, représentant un linéaire de cours d'eau de près de 70 km.

En 2020 les statuts du syndicat ont été revus pour intégrer pleinement l'exercice des missions relatives à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) visées à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

A cet effet, des études diagnostiques ont déjà été réalisées sur le ruisseau de Malroy et le ruisseau d'Argancy (étude SINBIO 2007) et sont en cours sur le ruisseau de la Bévette (étude IRH 2022/2023).

La poursuite de l'opération va consister au lancement de la phase opérationnelle par le recrutement d'un maître d'œuvre dédié, qui sera en charge de la réalisation des études de Projet pouvant être déposées auprès des partenaires institutionnels, notamment de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, afin de pouvoir solliciter des financements publics. Ces études de Projet seront lancées à l'échelle des 4 sous bassins versants pour assurer une cohérence technique de la réflexion.

Proposition :

Après validation des élus et des partenaires financiers, cette étape pourra permettre ensuite de lancer une première tranche de réalisation des travaux d'aménagement, laquelle portera plutôt sur une thématique de GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) que PI (Protection sur les Inondations).

Le montant estimé de cette phase opérationnelle qui doit faire l'objet d'une consultation est le suivant :

- maîtrise d'œuvre de niveau Projet (63 000 € HT),
- missions complémentaires type dossier loi eau (10 000 € HT),
- levés topographiques (6 000 € HT), études géotechniques (7 000 € HT),
- assistance à maître d'ouvrage (8 400 €)

soit un total arrondi de 96 000 € HT.

Un financement de 80% par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse est espéré pour ce dossier.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil Syndical de bien vouloir délibérer pour :

- confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage du dossier à Moselle Agence Technique aux fins de lancer l'appel d'offres dans le cadre du lancement de la maîtrise d'œuvre de l'opération ;
- autoriser Madame la Présidente à signer tout document afférent au projet énoncé ci-dessus ;
- autoriser à entreprendre toutes les démarches nécessaires au financement de cette étude auprès de l'Agence

6 MAR 2023

de l'Eau Rhin-Meuse et de la Région Grand Est ;

- lancer la consultation des bureaux d'études spécialisés, des géomètres intervenants, et de signer les marchés correspondants ;

- charger Madame la Présidente d'assurer le suivi et d'organiser des réunions d'informations sur l'évolution de ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :**

- **confie** l'assistance à maîtrise d'ouvrage du dossier à Moselle Agence Technique aux fins de lancer l'appel d'offres dans le cadre du lancement de la maîtrise d'œuvre de l'opération ;

- **autorise** Madame la Présidente à signer tout document afférent au projet énoncé ci-dessus ;

- **autorise** à entreprendre toutes les démarches nécessaires au financement de cette étude auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la Région Grand Est ;

- **lance** la consultation des bureaux d'études spécialisés, des géomètres, des géotechniciens et autres intervenants, et de signer les marchés correspondants ;

- **charge** Madame la Présidente d'assurer le suivi et d'organiser des réunions d'informations sur l'évolution de ce dossier.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance,  
René HUBERTY



Emis le 27/02/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

La Présidente,  
Delphine BERGER

